



VILLE DE NICE

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Il est procédé à l’affichage depuis le 4 novembre 2021, en Mairie Principale, sur les panneaux habituels et sur le site internet www.nice.fr dans la rubrique, www.nice.fr/fr/le-conseil-municipal/publicite-des-actes, de la délibération n°8.5 du Conseil Métropolitain - du 21 octobre 2021 - Plan Local d’Urbanisme Métropolitain - Ouverture à l’Urbanisation - Projet Pôle Santé à Nice - Procédure Dérogatoire.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE NICE, le **8 NOV. 2021**

**Pour le Maire et par délégation de signature,
Le Directeur des Assemblées**

Nadège AVALLET